

Réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le Mardi
19 Novembre 2019
Périodique 1.634
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : luc.looze.rgcc@gmail.com

Etaient présents : M. LOOZE Président
MM CHARTIER - DUPARQUE – GAUTHIER
TUBETT -- BOURGI du BRAH - GYSENS du
CPH

C'est avec une vive émotion et une
profonde tristesse que nous
apprenons le décès de M. André
STILLEMANS Vice-Président du CPH
Le Président et les membres du C.D.
du R.G.C.C. présentent leurs
Sincères Condoléances à la famille.

**CONVOCAION REUNION DU MARDI 26
NOVEMBRE 2019** au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville –
6200 CHATELET

(PO) = Présence OBLIGATOIRE
(PF) = Présence FACULTATIVE
Néant

PV REUNION DU 19/11/2019

18h00 Match : CHU CHARLEROI - FC
CASSEROLES du 09/11/2019 (3-2)
ARBITRE : Monsieur PISANU Giovanni (PO)
JOUEURS : JALANE Hamza 21/10/91 CHU
CHARLEROI (PO)
CULOT Jonathan 08/10/90 FC CASSEROLES
(PO)
Après avoir entendu l'arbitre, les joueurs
Jalane et Culot étant absents non excusés
Le CD décide :
Les joueurs Culot 21/10/90 FC CASSEROLES
et Jalane 21/10/91 CHU CHARLEROI sont
suspendus pour 3 journées (dont une pour
absence non excusée) effectives de toutes
compétitions officielles au sein du RGCC à
partir du 30/11/2019
Comparution : CHU CHARLEROI : 1
FC CASSEROLES : 1
Abs. Comparution CHU CHARLEROI:1
FC CASSEROLES : 1
Frais de cause : CHU CHARLEROI =4 €
FC CASSEROLES =4 €

SUSPENSIONS

3 avertissements en championnat :
suspendu(s) pour 1 journée effective de
championnat au sein du RGCC à partir
du 30/11/2019 :

Exclusion 2 avertissements en
championnat : suspendu(s) pour 1 journée
effective de championnat au sein du RGCC
à partir du 30/11/2019 :
ZACCONÉ Benito 10/11/93 FC AISEAU
PRESLES

Exclusion faute dite nécessaire en
championnat : suspendu(s) pour 1 journée
effective de toutes compétitions officielle
au sein du RGCC à partir du 30/11/2019 :
VAN HOVE Fabian 23/04/89 FC CHARLEROI

AMENDES ET FRAIS DIVERS :
Réunion du 19/11/2019 et matchs du
16 /11/2019

* F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non
rentrées ou retard :
* R. N.C. ou R. = Résultats non
communiqués ou retards :

2. FC MARCHIENNE	
R.N.C. ou Retard 1°Inf	1x10 €
4.FC CASSEROLES	
Comparution	1x10 €
Abs. Comparution	1x15 €
Frais de Cause	1x4 €
12.FC CHARLEROI	1X10 €
15.FC AISEAU PRESLES	1X6 €
16.CS ACOZ	1X3 €
22.RFC SONACA	1X3 €
24.FC WILLEM'S TRAVEL	
F.A. Incomplète	1x10 €
(signature arbitre & délégué visiteur)	
27.MILTOUM	1X3 €
46.CHU CHARLEROI	
Comparution	1x10 €
Abs. Comparution	1x15 €
Frais de Cause	1x4 €
49.ACC BUFFALO	1X3 €
R.N.C. ou Retard 5°Inf	1x40 €
59.ELAQSA UNITED	3X3 €

MODIFICATION

30/11/19 : CHU CHARLEROI - RED LIONS
12h30 au lieu de 13h00

SC WAINAGE Changement de CQ.

LADRILLE Arnaud
Rue Nicolas Anciaux 40
6224 Wanfercée Baulet
0475/63 35 30

**PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du
RGCC LE MARDI 03 Décembre 2019
à 18h00 (si besoin, voir convocation)**

FAIR PLAY

Le club SC WAINAGE tient à remercier le club TRABZONSPOR pour sa grande sportivité lors de la rencontre du 16 Novembre arbitrée par un membre du club visiteur
SC WAINAGE - TRABZONPOR

RAPPEL

En cas de l'absence de l'arbitre officiel la feuille d'arbitre doit être remplie correctement
Le nom de l'arbitre occasionnel et sa signature doivent être inscrit dans les cases adéquates
A l'heure actuel il y a de nombreux match sans désignation du au manque d'arbitre
Sachez que le désignateur fait de son mieux (nous le remercions) afin de désigner un arbitre pour chaque match
Les désignations se trouvent sur le site dès le vendredi précédent la rencontre cela vous permet éventuellement de prévoir un arbitre occasionnel

ARTICLE 16 En cas d'absence de l'arbitre officiellement désigné, il sera Procédé conformément aux règlements de L'URBSFA.

L'ordre ci-après est à respecter pour le choix de l'arbitre remplaçant

- 1) un arbitre officiel neutre ;
- 2) un arbitre officiel du club visiteur ;
- 3) un arbitre officiel du club visité ;
- 4) une personne neutre qui aura été agréée par les deux capitaines

5) le droit est réservé au club visiteur de désigner un arbitre

6) obligation pour le club visité de fournir un arbitre, même s'il doit prendre un de ses joueurs

Nous vous rappelons qu'un match ne peut être remis par suite d'empêchement de l'arbitre officiel

L'arbitre occasionnel devra remplir, suivant les normes prévues par l'URBSFA, la feuille comme pour l'arbitre officiel

AVIS IMPORTANT

REMISE

LA REMISE EVENTUELLE DES RENCONTRES SERA ANNONCEE LE VENDREDI SUR LE SITE DU RGCC APRES 16h00 DANS LA RUBRIQUE REMISES .ATTENTION !!! LA PROVINCE PEUT ENCORE DECRETER UNE REMISE LE SAMEDI MATIN.